Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Ville de **Trouville-sur-Mer**

Fourniture de véhicules neufs ou d'occasion avec option de reprise de véhicules

PROCÉDURE ADAPTÉE

Ville de Trouville-sur-Mer, Mme Sylvie De Gaetano, maire, 164, boulevard Fernand-Moureaux, BP 70023, 14360 Trouville-sur-Mer, tél. 02 31 14 41 41.
Siret : 21140715000013.
Référence acheteur : 2025-HDV-005.
L'avis implique un marché public.
Objet : fourniture de véhicules neufs ou d'occasion avec option de reprise de véhicules.
Procédure : procédure adaptée.
Forme du marché :
Prestation divisée en lots : oui.
Lot 1 : véhicule utilitaire léger long thermique.
Lot 2 : véhicule léger thermique.
Lot 3 : véhicule 3T5 benne ordures ménagères thermique.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 20 % valeur technique,
- 20 % performance environnementale,
- 30 % délais de livraison,
- 30 % prix.

Remise des offres : 25 avril 2025 à 12 h 00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 13 mars 2025.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : https://www.marches-publics.info

SPEP Nord-Ouest Bessin

Prestation de service pour l'exploitation du service d'eau potable

PROCÉDURE ADAPTÉE

1 - Dénomination de l'acheteur public : SPEP Nord-Ouest Bessin, mairie, 14710 Bernesq.
2 - Procédure de passation : marché public selon la procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du CCP) avec la possibilité pour l'acheteur public de négocier ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.
3 - Objet du marché : prestation de service pour l'exploitation du service d'eau potable.
4 - Caractéristiques principales : exploitation pour 2 ans (reconductible par année) d'une partie du service d'eau potable du SPEP Nord-Ouest Bessin portant sur 4 sites de production, 2 stations de pompage et des interconnexions dans les secteurs d'Aure-sur-Mer, Formigny-la-Bataille, Asnières-en-Bessin, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Bernesq et le Molay-Littry.
Prestation d'exploitation incluant les éléments suivants :
suivi du fonctionnement et surveillance des points d'eau, ouvrages de traitement et installations de reprise,
prise en charge des installations de télésurveillance et des données télégérées pour l'exploitation du service,
- astreintes nécessaires à la continuité de service.
- recherche et réparation des fuites sur les canalisations de liaison ou d'interconnexion détectées par suivi des volumes transités,

entretien et maintenance (hors renouvellement) de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations et des équipements électromécaniques, ...
5 - Modalités d'obtention du dossier de consultation : les dossiers pourront être retirés à l'adresse internet du profil acheteur : http://www.manche-repro.com
6 - Conditions de remise des offres : les offres seront remises par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.marches-securises.fr/perso/manche_repro suivant les instructions figurant dans le règlement de consultation.
La signature électronique des documents est facultative.
7 - Date limite de réception des offres : vendredi 18 avril 2025 à 12 h 00.
8 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : documents figurants aux articles R.2143-1 et suivants du CCP.
9 - Critères utilisés pour l'attribution des marchés : le jugement des offres destiné à déterminer l'entreprise la mieux disante sera effectué en tenant compte des critères définis dans le règlement de la consultation.
10 - Délai de validité des offres : cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.
11 - Renseignements administratifs et techniques : les candidats pourront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-securises.fr/perso/manche_repro
12 - Instance chargée des procédure de recours : tribunal administratif de Caen.
13 - Date d'envoi de l'avis à la publication : 13 mars 2025.

Entreprise

La sanction disciplinaire du salarié doit être prévue

Un salarié peut contester une sanction si elle n'était pas prévue par le règlement intérieur de l'entreprise, document qui doit être publié en interne. Depuis 2020, les entreprises de plus de cinquante salariés doivent inclure un catalogue des sanctions dans ce règlement.
Un salarié ayant refusé une mutation disciplinaire, puis licencié pour cela, a obtenu gain de cause car la mutation n'était pas prévue par le règlement intérieur.
Le règlement intérieur doit prévoir toutes les sanctions possibles. Une sanction disciplinaire ne peut être appliquée que si elle est mentionnée dans ce règlement. (Cass. Soc, 9.10.2024, C 22-20.054).

Avis administratifs

Communauté d'agglomération de LISIEUX NORMANDIE
Création du crématorium de Saint-Désir

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° AJU2025.027 en date du 6 mars 2025, le président de l'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) a décidé de soumettre à enquête publique le projet de création du crématorium de la CALN.
L'enquête publique se déroulera du lundi 7 avril à 10 h 00 au mercredi 7 mai 2025 à 17 h 00, pour une durée de 31 jours consécutifs.
Préalablement au démarrage de l'enquête, une réunion publique d'information sera organisée le jeudi 3 avril 2025 à 18 h 00 - salle Saint Clair, route de Falaise à Saint-Désir.
Elle concerne la demande d'autorisation préfectorale de création du crématorium de la CALN, situé sur la commune de Saint-Désir, présentée par la Société du Crématorium de Saint-Désir.
Par décision en date du 25 janvier 2022, la DREAL de Normandie a soumis le projet de création du crématorium de Saint-Désir à évaluation environnementale.
Par décision n° E25-000006/14 de la présidente du tribunal administratif de Caen du 31 janvier 2025, a été désigné commissaire enquêteur M. Guinvarc'h, ingénieur en retraite.
Le siège de l'enquête publique est fixé à la CALN. Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables par le public :
au siège de l'enquête publique, située 11, place Mitterrand, 14100 Lisieux, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;
à la mairie de Saint-Désir, située 11, route de Falaise, 14100 Saint-Désir, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.
Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, du dossier aux jours et heures habituels de réception du public. L'ensemble des pièces sera également consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à l'enquête
https://www.registre-dematerialise.fr/6087 disponible également via le site internet de la CALN : https://www.lisieux-normandie.fr/
Le dossier sera consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la CALN ainsi qu'à la mairie de Saint-Désir.
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :
soit en les faisant recevoir par écrit ou par oral au commissaire enquêteur aux jours, heures et lieux de ses permanences,
- soit en les consignant sur les registres d'enquêtes cotés et paraphés par le commissaire enquêteur,

soit en les adressant par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir la CALN, auprès de la Direction missions transversales, à l'attention du commissaire enquêteur-projet de création du crématorium à Saint-Désir,
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible sur le site :
https://www.registre-dematerialise.fr/6087 également disponible via le site internet de la CALN : https://www.lisieux-normandie.fr/
- soit en les transmettant via l'adresse mail suivante :
enquetepublique-6087@registre-dematerialise.fr
Les observations numériques seront enregistrées et prises en compte du lundi 7 avril à 10 h 00 au mercredi 7 mai 2025 à 17 h 00.
Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur les lieux d'enquête.
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé
https://www.registre-dematerialise.fr/6087 et donc visibles par tous. Elles seront aussi accessibles par un lien via le site internet de la CALN :
https://www.lisieux-normandie.fr/
Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de création du crématorium, à la CALN aux jours et horaires suivants :
- le lundi 7 avril de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Saint-Désir,
- le vendredi 18 avril de 15 h 00 à 17 h 00 au siège de la CALN,
- le samedi 26 avril de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Saint-Désir,
- le mercredi 7 mai de 14 h 00 à 17 h 00 au siège de la CALN.

Le public pourra consulter, lors de ces permanences, le dossier d'enquête publique sur support papier et sur un poste informatique.
À l'issue de l'enquête, le projet de création du crématorium de Saint-Désir, modifié le cas échéant pour tenir compte des éventuelles réserves et recommandations du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis émis et joints au dossier de l'enquête, sera présenté à l'approbation du conseil communautaire qui, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du Code de l'environnement, se prononcera par une déclaration de projet sur son intérêt général.
Le préfet du Calvados prendra ensuite en considération le dossier de demande d'autorisation de création du crématorium de Saint-Désir ainsi que l'ensemble des éléments recueillis dans le cadre de son instruction avant de se prononcer, par arrêté motivé, sur la demande d'autorisation, conformément à l'article L.2223-40 du Code général des collectivités territoriales.
Il pourra alors autoriser ou refuser la création du crématorium de Saint-Désir. Le silence gardé par le préfet pendant plus de six mois sur la demande d'autorisation de création vaudra décision de rejet.
La personne responsable du projet de création du crématorium, en qualité de maître d'ouvrage et de demandeur de l'autorisation de création, est la Société du Crématorium de Saint-Désir, concessionnaire, 17, rue de l'Arrivée, 75015 Paris, représentée par la Société des Crématoriums de France, elle-même représentée par son directeur général, M. Gisserot.
L'autorité délégante auprès de laquelle les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées est la CALN, dont le siège administratif est 11, place F. Mitterrand, 14106 Lisieux, représentée par M. Pichon, Directeur délégué sur mission transversales.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la CALN et à la mairie de Saint-Désir. Ils seront également publiés, pendant la même durée, sur le site internet de la CALN (https://www.lisieux-normandie.fr/). Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Vie pratique

Le congé du locataire doit être reçu, pas seulement envoyé

Le congé donné entre locataire et propriétaire n'est valable que s'il a été réellement reçu et non seulement si la lettre recommandée a été présentée. La lettre qui revient à l'expéditeur avec la mention « non réclamée » ne peut pas avoir d'effet, a jugé la Cour de cassation. Les juges ont donc donné tort à un locataire qui, en expédiant la lettre recommandée exigée par la loi, estimait avoir rempli ses obligations et avoir donné un congé valable. »
Le congé doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, signifié par acte d'huissier ou remis en main propre contre récépissé ou émargement », dit la loi. Le locataire estimait avoir respecté cette obligation, la non-réception de la lettre n'étant pas de sa responsabilité.
Mais la lettre lui étant revenue, il était sûr que le congé n'avait pas été reçu, ont dit les juges, de sorte que le délai de préavis ne pouvait pas avoir commencé à courir et que le paiement des loyers était toujours dû.
Le délai de préavis court à compter du jour de la réception, c'est à-dire de la date qui doit être apposée par l'administration des postes sur l'accusé de réception lors de la re-mise de la lettre à son destinataire, soutenait le propriétaire qui a obtenu gain de cause.
(Cass. Civ 3, 21.9.2022, P 21-17.691)

Opération d'aménagement «route d'Orbec» à Lisieux incluant le permis d'aménager du projet d'aménagement de la voirie de desserte

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 678 en date du 4 mars 2025, le maire de Lisieux a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à l'opération d'aménagement «route d'Orbec» à Lisieux incluant le permis d'aménager du projet d'aménagement de la voirie de desserte.
L'enquête publique se déroulera à l'hôtel de ville sis 21, rue Henry-Chéron, 14100 Lisieux, siège de la présente enquête publique et à la Direction de l'aménagement urbain, 6, rue au Char, 14100 Lisieux du lundi 7 avril 2025 à 9 h 30 au mercredi 7 mai 2025 à 16 h 30.
M. Serge Lamy a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Mme Marie-Rose Zeymes, en qualité de commissaire enquêteur suppléant par la présidente du tribunal administratif de Caen.
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier relatives à l'évaluation environnementale de l'opération d'aménagement «route d'Orbec» et du permis d'aménager de la voirie de desserte seront consultables librement :
- sur support papier : à l'accueil de l'hôtel de ville, siège de l'enquête, 21, rue Henry-Chéron à Lisieux, aux jours et heures habituels d'ouverture du service au public à savoir du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, le samedi de 8 h 30 à 12 h 00,
- en version numérique :
sur un poste informatique mis à disposition du public à la Direction de l'aménagement urbain, 6, rue au Char, Lisieux, aux jours et heures d'ouverture du service au public à savoir du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi matin sur rendez-vous,
sur le site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante :
https://www.registre-numerique.fr/route-orbec-lisieux qui fera l'objet d'un lien depuis le site internet de la commune de Lisieux à l'adresse URL : www.ville-lisieux.fr
Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions (accompagnées éventuellement de pièces jointes) :
- par écrit, sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville et à la direction de l'aménagement urbain, aux jours et horaires mentionnées ci-dessus et lors des permanences du commissaire enquêteur,
- par voie dématérialisée, sur le registre dématérialisé à l'adresse internet :
https://www.registre-numerique.fr/route-orbec-lisieux ou par courriel :
route-orbec-lisieux@mail.registre-numerique.fr
- par correspondance postale adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : hôtel de ville de Lisieux, à l'attention du commissaire enquêteur, M. Serge Lamy, 21, rue Henry-Chéron, CS 87222, 14107 Lisieux cedex.

Le courrier devra faire mention de l'objet, à savoir «opération d'aménagement route d'Orbec».
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Direction de l'aménagement urbain, 6, rue au Char, 14100 Lisieux :
- mardi 8 avril 2025 de 10 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 7 mai 2025 de 14 h 30 à 16 h 30.

Toutes les observations seront consignées dans le registre dématérialisé.
Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès de la Direction de l'aménagement urbain, 6 rue au Char 14100 Lisieux.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet www.ville-lisieux.fr
sur https://www.registre-numerique.fr/route-orbec-lisieux pour une durée d'un an.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique du 12 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS.
Dénomination : MS2CV.
Siège : 23, rue des Goëlettes, 14112 Biéville-Beuville.
Durée : 99 ans.
Capital : 1 000 euros.
Objet : couverture, zinguerie, étanchéité, bardage, ossature bois, charpente
Transmission des actions : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément des associés.
Président : M. Marc Simier, demeurant 23, rue des Goëlettes 14112 Biéville-Beuville.
Directeur Général : M. Cyril Véron, demeurant 34, rue de la Campagne, 14400 Bayeux.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caaen.

Selarl D&Associés
Notaires
2, avenue Pasteur
14150 OUISTREHAM

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte reçu le 12 mars 2025 pa Me Amélie Michaux-Sergent, notaire associée de la Selarl D&Associés à Ouistreham (14150), 2, avenue Pasteur, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société civile immobilière.
Dénomination : Polin.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi de toutes garanties à des opérations conformes à l'objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Siège social : Avenay (14210), 3, allée du Stade.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.
Capital : 1 500 euros divisé en 150 parts de 10 euros chacune.
Gérants : M. David Lecourt et Mme Claire Funel épouse Lecourt, demeurant à Avenay (14210), 3, allée du Stade.
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées à quelque cessionnaire que ce soit, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.
La société sera immatriculée au RCS de Caen.

NORESTA
Forme : SAS
Capital social : 10 500 euros
Siège social : route de Caumont
14650 CARPIQUET
984 799 262 RCS de Caen

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 mars 2025, les associés ont décidé, à compter du 1er mars 2025, de transférer le siège social à 4 bis, rue de la Cotonnière, local 4, 14000 Caen.
Mention sera portée au RCS de Caen.

CAP JURIS
Me LIOT
Me CARPENTIER
Me DUHAMEL
Me RENET
10, rue des Monts Panneaux
14650 CARPIQUET

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale: Julgab.
Forme : société civile.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : Damblainville (14620), 1, route de Livarot.
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la division, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la vente desdits biens sans que cette activité puisse revêtir un aspect commercial. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; l'acquisition, la détention, la vente de titres de sociétés, de valeurs mobilières, la prise de participations dans toutes sociétés quel que soit leur objet ; la gestion de titres de sociétés et de toutes valeurs mobilières ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Gérants : Mme Hélène Longuet née Dars et M. Anthony Longuet, demeurant ensemble à Damblainville (14620), 1, route de Livarot.
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées à quelque cessionnaire que ce soit, associé ou non, conjoint, ascendant, descendant d'un associé qu'avec le consentement de la société donné par décision unanime des associés.
RCS : la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen.

Pour avis
La Gérance.

Découvrez les nouveautés des
Editions OUEST-FRANCE
Beaux-livres • Maison décoration • Tourisme • Histoire
Cuisine • Loisirs créatifs • Pratique • Nature • Jeunesse
www.editionsouestfrance.fr

Régime matrimonial

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Au terme d'un acte reçu par Me Bénédicte NOËL, Notaire à Valframbert (Orne), avec bureau annexe à Fye (Sarthe), le 14 mars 2025, M. Jack Yves Auguste Roland Hélie, retraité, et Mme Danièle Jacqueline Monique Berland, retraitée, demeurant ensemble à Falaise (14700), 8, rue Charlemagne Paget, Nés savoir : Monsieur Hélie à Falaise (14700), le 31 octobre 1949, Madame Berland à Faymoreau (85240), le 15 juillet 1951. Ont modifié leur régime matrimonial et adopté le régime de la communauté universelle.
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit de commissaire de justice, auprès de Me Bénédicte Noël, notaire à Valframbert, rue Marie Thérèse Auffray.

Pour avis et mention
Me NOEL
Notaire.

Autres légales

LIQUIDATION JUDICIAIRE

SARL AYAT
Bar
Place Fournet, Lisieux
14100 LISIEUX

À VENDRE

Licence IV (débit de boissons).
Lieu de dépôt des offres : étude de Me Alain Lize, 11, place de la Résistance, BP 3054, 14018 Caen cedex.
Mail : courrier.lize@wanadoo.fr

France marchés.com
La centrale des marchés by MEDIALEX
Découvrez notre nouveau site !
Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.
lacentraledesmarches.com
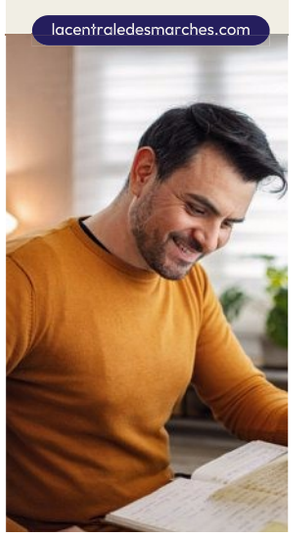

dimanche ouest france
1 journal - 4 cahiers

Notre territoire
UN SERVICE 100% GRATUIT
NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1ER INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE !

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

ouest france

SOCIETE OUEST-FRANCE,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,
Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 448 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 98,4 %.
Eutrophisation : 0.006 kg/tonne.

Tirage du
mardi 18 mars 2025 :
452 299

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502